

JUILLET 2020

**La Directrice  
aux  
Parents d'élèves**

***Madame, Monsieur,***

*Je vous prie de trouver ci-joint les documents concernant la prochaine rentrée scolaire à l'École St Joseph.*

- 1. Circulaire de rentrée**
- 2. Fournitures**
- 3. Droit à l'image - autorisation de diffusion - autorisation de sortie (à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant le jour de la rentrée)**
- 4. Imprimé assurance scolaire**

***A partir du LUNDI 24 AOUT, je me tiendrai à votre disposition pour ceux qui le souhaiteraient (prendre rendez-vous auprès du secrétariat de l'École St Joseph au 05 65 73 30 40).***

*Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous rencontrer, je vous prie de recevoir, **Madame, Monsieur,** mes salutations distinguées.*

**Véronique BESSODES**

# RENTREE SCOLAIRE 2020– 2021

## MARDI 1er SEPTEMBRE 2020

08h30 - 09h30 → Toutes les classes

### ◆ Horaires des journées de classe :

08 h 30 → 11 h 30 }  
13 h 30 → 16 h 30 } LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

Désormais la porte de l'école **sera fermée à 8h45**. En cas de retard, passez par l'accueil du collège et les cours extérieures.

### ◆ Accueil des élèves :

L'accueil et la sortie des élèves de l'Ecole Maternelle et Primaire se feront rue Grandet. Si ce n'est pas la personne habituelle qui prend l'enfant en charge, il faut en aviser l'enseignant ou le personnel de service présent. Les élèves qui rentrent à pied chez eux devront apporter une autorisation de leurs parents. Aucune autorisation ne sera accordée aux enfants pour attendre sur le trottoir devant l'école. Toutefois, les aînés collégiens ou lycéens pourront récupérer leur frère ou sœur et attendre sur l'esplanade prévue à cet effet devant l'entrée de l'établissement (1 rue Sarrus) avec autorisation écrite.

Tous les autres attendront leur famille à l'intérieur de l'école, sur la cour.

Les tickets de cantine seront vendus à l'accueil de l'Ecole Maternelle et Primaire avant 8h30.

### ◆ Absences :

Elles doivent être signalées sans retard

- avant 9 h pour les absences du matin
- avant 14 h pour celles de l'après-midi.

### ◆ Garderies gratuites :

- 07H30 A 08H30
- 11H30 A 13H30
- 16H30 À 19H15
- 17H00 À 18H00 : études surveillées pour les CP, CE1, CE2, CM1, CM2. Pour que ce temps d'étude soit un temps de travail efficace, il vous est demandé d'attendre 17h45 pour récupérer votre enfant.

### ◆ Cantine : Prix du repas 4,20 €

Les élèves de l'Ecole Maternelle et Primaire prendront leur repas au self dans les locaux de St Joseph.

◆ Répartition des classes:

- TPS – PS : Mme ESPINACO Gaëlle
- MS : Mme ALARY-NDEYE Florence
- GS : Mme NEGRIE Hélène
- CP : Mme VERGELY Guylaine
- CE1 : Mme ICHES Bérengère
- CE1-CE2 : Mme DUNEZ Sandrine
- CE2 : Mme BOUTONNET Pascale
- CM1 A : M. AUSTRUY Fabien
- CM1 - CM2 : Mme GARCIA Delphine
- CM2 A : Mme ANDRIEU Elisabeth
- CM2 B : M. BOULOC Jacques
- ULIS ECOLE : Mme GRASSI Céline
- Regroupement adaptation : M. FERNANDEZ Jean-François

◆ Calendrier scolaire : **RENTREE SCOLAIRE : MARDI 1ER SEPTEMBRE 2020**

- <b>VACANCES DE TOUSSAINT</b>	:	<i>du vendredi 16 octobre 2020 au lundi 2 novembre 2020</i>
- <b>VACANCES DE NOËL</b>	:	<i>du vendredi 18 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021</i>
- <b>VACANCES D'HIVER</b>	:	<i>du vendredi 12 février 2021 au lundi 1<sup>er</sup> mars 2021</i>
- <b>VACANCES DE PRINTEMPS</b>	:	<i>du vendredi 16 avril 2021 au lundi 3 mai 2021</i>
- <b>SORTIE</b>	:	<b>Mardi 6 Juillet 2021</b>

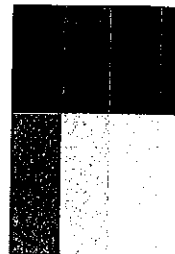
Les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2021

Je vous souhaite, à vous les enfants, de bonnes vacances et une très bonne année scolaire.

Et vous parents, soyez assurés du dévouement et de la disponibilité de l'équipe éducative auprès de vos enfants.

*La Directrice,*

**Véronique BESSODES**



## DROIT A L'IMAGE, AUTORISATION DE DIFFUSION ET DE SORTIES SCOLAIRES 2020-2021

NOM (élève) ..... Prénom .....

NOM (parents) ..... Prénom .....

Adresse .....

Tél. domicile : .....

N° portable mère .....

N° portable père .....

### DROIT à L'IMAGE ET AUTORISATION DE DIFFUSION

Les élèves sont photographiés individuellement et collectivement à la rentrée et en situation scolaire durant l'année.

Seules les photographies des groupes classes ou d'élèves en situation scolaire pourront être utilisées :

- pour une publication de l'établissement et du réseau lasallien
- sur le site de l'établissement.

Pour toute opposition à la prise photographique d'un élève les parents adresseront un courrier au chef d'établissement dès le début de l'année scolaire.

### AUTORISATION DE SORTIE

- autorise** mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées par l'école
- n'autorise pas** mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées par l'école

*Nous, soussignés, certifions avoir pris connaissance des autorisations ci-dessus, adhérons et nous engageons à les respecter.*

A ....., le .....

*Signature des responsables légaux  
précédée de la mention "Lu et approuvé"*

## ASSURANCE SCOLAIRE 2020-2021

**FICHE A REMETTRE A L'ENSEIGNANT AVANT LE 07.09.2020**

Nom : ..... Prénom : .....

Classe : .....

**NE RIEN VERSER : LE MONTANT SERA PORTE SUR LA FACTURE DU 1ER TRIMESTRE.**

Veillez nous indiquer **OBLIGATOIREMENT** la formule que vous choisirez en cochant la case correspondante.

Dans le cas de **NON-REPONSE**, l'assurance scolaire sera retenue d'office et facturée.

Je prends l'assurance scolaire 7.60 € par an, 24h/24h, toute l'année, CONTRAT GENERALI FRANCE ASSURANCE N° 12 290 100 (imprimé joint – MERCI DE LE CONSERVER)

ou

Je ne prends pas l'assurance scolaire et je fournis **IMPERATIVEMENT** une attestation de mon assureur indiquant que mon enfant est bien assuré en Responsabilité Civile et Individuelle Accidents Corporels.



# En cas d'accident...



**Service Sinistre**  
Tél. : 03 87 50 48 26  
Fax : 03 87 56 16 73  
[www.assurances-fec.org](http://www.assurances-fec.org)

Déclarer l'accident auprès de l'établissement scolaire, en joignant :

- **Domage corporel** : un certificat médical de première constatation.
- **Dentaire** : un devis précisant le montant de la reconstruction prothétique au coût actuel, pour le paiement de la somme prévue au tableau des garanties.
- **Agression-rocket/voil** des effets scolaires : le dépôt de plainte fait auprès des autorités de police ou de gendarmerie.
- **Bris de lunettes** : la facture de l'opticien ou l'original du décompte de la sécurité sociale complété par le décompte de votre mutuelle complémentaire.

Les Assurances F.E.C. accusent réception de la déclaration en indiquant un numéro de référence qui doit être rappelé dans toute correspondance.

Toutes les notes de frais liées à un accident corporel de l'élève assuré doivent être présentées à la Sécurité Sociale (ou à d'autres caisses...) ainsi qu'à votre mutuelle.

Après remboursement par ces organismes, envoyer les décomptes aux Assurances F.E.C. qui procéderont au paiement des sommes prévues.



# L'assurance Scolaire pour vos Enfants

## 7 JOURS / 7 24H / 24

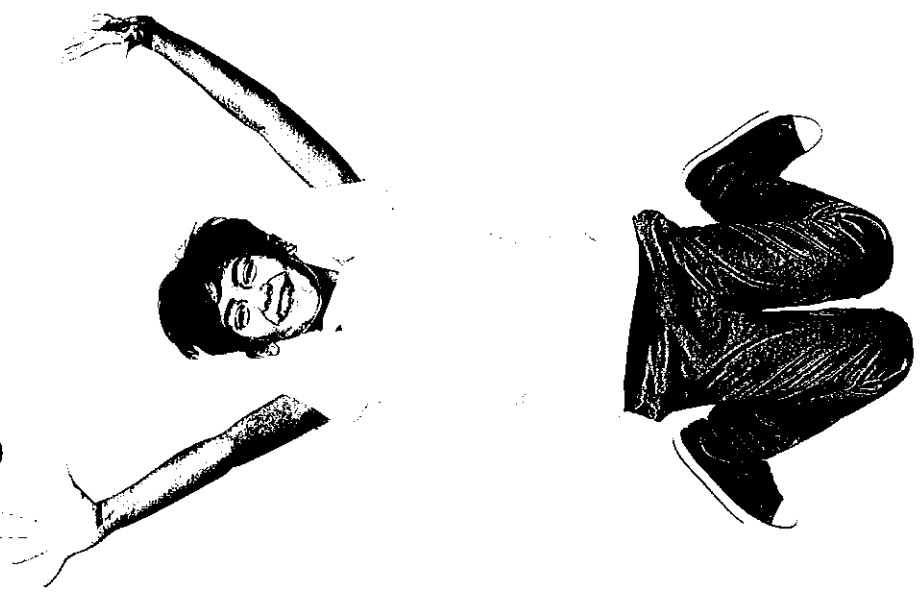
### Une couverture maximum tout au long de l'année !



GENERALI ASSURANCES IARD, Société Anonyme au capital de 70 310 825 euros  
Enregistrée régie par le Code des Assurances - 552 063 RCS Paris. Siège social : 2, rue Fillet-VIII - 75009 PARIS.  
Société appartenant au groupe Generali. Immatriculée sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Année Scolaire 2020-2021

# Protégez vos enfants



**ASSURANCES F.E.C.**  
[www.assurances-fec.org](http://www.assurances-fec.org)

Si le traitement de l'enfant est très long, envoyer les décomptes au fur et à mesure des remboursements des organismes.

Nous ne délivrons pas de prise en charge directement aux hôpitaux ou cliniques.

Pour clore le dossier, il sera demandé dans certain cas, un certificat médical de guérison ou de consolidation.



**Prescription** : Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance (art. L 114-1 et L 114-2 du code des Assurances). S'il n'est pas possible de clore le dossier dans ce délai (consolidation non acquise par exemple), il est impératif d'interrompre cette prescription par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous :



21, rue Lothaire - B.P. 80820 - 57013 METZ CEDEX 1  
Tél. : 03 87 50 52 05 - Fax : 03 87 56 16 73 - [www.assurances-fec.org](http://www.assurances-fec.org)

Société de courtage d'assurances : O.M.A. Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 Euros - RCS METZ - SIREN 249 889 287  
Garantie financière et assurances de responsabilité civiles professionnelles, Art. L530-7/L530-2 du Code des Assurances  
Immatriculation CRDAS n° 07 001 654 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Exercice sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution  
4 place de Budapest CS 92439 75436 Paris Cedex 09 ([www.asip.banque-france.fr](http://www.asip.banque-france.fr))

Service de réclamation : OMA Service Réclamation 21 rue Lothaire BP 80820 - 57013 METZ Cedex 1 - [reclamation@oma.fr](mailto:reclamation@oma.fr) - Fax 03 87 56 16 73  
Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants :

La Médiation de l'Assurance - Pole OSCA - TSA 30110 - 75441 Paris Cedex 09 ou le médiateur@mediation-assurance.org

# La Formule Harmonie



Une garantie scolaire et extra scolaire, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

## Garanties & Capitaux

<b>Décès</b> Capital de	5 000 €
<b>Invaliddité</b> Jusqu'à 32% d'invalidité	% de (*)
de 33% à 69% d'invalidité	47 000 €
supérieure ou égale à 70% d'invalidité	70 000 €
(*) Franchise relative de 6%	100 000 €



**Frais de Recherche et de transport**  
Pour transports dans les mêmes conditions de destination que la Sécurité Sociale

**Frais de Prothèse**  
Inclus location comme anglaises et béquilles

**Aide ou Transport Pédagogique**  
A partir du 3<sup>ème</sup> jour d'incapacité avec un maximum de 6 mois

**Frais de Scolarité**  
Suite à une incapacité supérieure à 90 jours

**Suivi Psychologique**  
De l'élève suite à un attentat ou sinistre traumatisant

**Racket - Agression**  
Dans l'établissement ou au cours du trajet domicile/établissement, après dépôt de plainte auprès des autorités

**Vol du cartable et des effets scolaires**  
Après dépôt de plainte auprès des autorités - 1 fois par année scolaire

**Dommages aux Biens du Maître de Stage**  
Franchise de 77 €

**E-REPUTATION des élèves**  
1 fois par année scolaire et par élève

**Frais Médicaux**  
Pharmaceutiques, chirurgicaux, transports, hospitalisation après intervention de la sécurité sociale et/ou complémentaire

**Frais Chambre particulière**  
En cas d'hospitalisation (max. 365 jours)

**Frais Médicaux prescrits**  
Mais non remboursés par le régime obligatoire et/ou complémentaire

**Frais Dentaire**  
Par dent ou prothèse dentaire cassée

**Frais d'Optique**  
Lunettes de vue ou lentilles

**Fortait Appareil**  
Appareil d'orthodontie ou auditif (1 libéré par année scolaire)

**Frais de Vol/Bris des instruments de musique**  
pendant les cours - 1 fois par année scolaire  
Franchise de 30 €

### Nota

Ce document n'est pas exhaustif et ne constitue qu'un extrait du contrat GENERALI FRANCE ASSURANCES N°12.290.100, auquel il convient de se reporter et disponible auprès de l'établissement.

### Validité

L'assurance couvre l'assuré d'une rentrée scolaire à l'autre, 24h/24 (sous réserve du paiement de la cotisation).

### Où s'exercent les garanties

En France Métropolitaine, D.O.M. et T.O.M. et pays membres de la C.E.E.

Dans le reste du monde lors de séjours intérieurs à 6 mois.

### Assistance - Rapatriement

Les Assurances FEC ont souscrit une garantie auprès d'EUROP ASSISTANCE pour tous les participants aux voyages collectifs organisés par l'établissement.

Cette convention est valable dans le monde entier (sauf pays en état de guerre).

### Responsabilité civile

Afin d'éviter un double emploi avec le contrat responsabilité civile des parents (Multirisques, RC Familiale...), nous ne garantissons pas la responsabilité civile personnelle des élèves.



### Ce que nous garantissons

Le paiement d'indemnités en cas d'accidents corporels subis par l'assuré.  
L'indemnisation des dommages causés aux biens du maître de stage.

Les événements et garanties sont résumés dans le tableau ci-contre et s'entendent en complément de la Sécurité Sociale et/ou complémentaires.

### Les activités garanties

Les activités scolaires...  
Les trajets...  
Les activités extra-scolaires (sportives, récréatives...)

### Ce qui n'est pas garanti (exclusions)

La pratique des sports aériens, navigation aérienne dans les appareils non agréés pour le transport public de personnes, yachting à plus de 25 miles des côtes, bobleigh, skeleton, saut à ski, l'escalade avec moyens artificiels ou en cordées (sauf initiation), les sports à titre professionnel, les courses utilisant des engins à moteur, Usage comme conducteur ou passager d'un véhicule à deux roues d'une cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup>, Accidents résultant de l'usage de stupéfiants ou de tranquillisants ou de l'abus de boissons alcoolisées, La participation à une rixe (sauf cas légitime défensive), Le suicide ou tentative.

## Année Scolaire 2020/2021 / Bulletin de souscription

à compléter par la famille et à remettre à l'établissement

**Oui!** Je désire souscrire à l'assurance scolaire et extra-scolaire, conformément aux conditions du contrat GÉNÉRALI FRANCE ASSURANCES N°12.290.100 souscrit par l'établissement, auprès des Assurances FEC

Cotisation annuelle (1) 7,60 €

(1) porteur de l'abonnement des "Fédérations"

Nom de l'élève à assurer :

Classe :

Adresse :

CP, Ville :

Formule : **Harmonie**

Cachet de l'établissement obligatoire

Signature d'un parent ou d'un représentant légal

## TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

◆ **1<sup>ER</sup> ENFANT : PAR MOIS, SUR 10 MOIS**

— CONTRIBUTION DES FAMILLES <sup>(1)</sup> : 50,00 €

Une réduction de la contribution des familles de 10,00 % est accordée pour le 2<sup>ème</sup> enfant, de 25 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant et de 50 % pour le 4<sup>ème</sup>. Gratuité de la contribution des familles à partir du 5<sup>ème</sup> enfant.

*(1) Cette contribution familiale permet : "le règlement des annuités correspondant à l'amortissement des bâtiments scolaires et administratifs affectés aux classes sous contrat, pour l'acquisition du matériel d'équipement scientifique, scolaire ou sportif ainsi que pour la constitution d'une provision pour grosses réparations de ces bâtiments." Elle concerne également les supports pédagogiques, la correspondance, l'infirmerie, la cotisation UGSEL, l'encadrement et les services éducatifs proposés à votre enfant, la responsabilité civile...*

---

☑ **TICKET REPAS : 4,20 €** (à acheter à l'accueil de l'Ecole maternelle)

➤ **1/2 PENSION, 4 REPAS PAR SEMAINE : 56,00 € par mois pendant 10 mois**

**1 - FRAIS COMPLEMENTAIRES :**

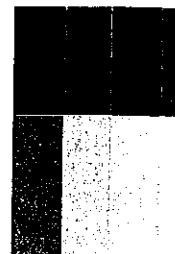
- Assurance scolaire en option : **7,60 €**
- Adhésion A.P.E.L. : **22,50 €**
- Fichiers, livres de lecture, agendas, fournitures..., variables suivant les classes

**2 - MODALITE DE PAIEMENTS :** Deux formules vous sont proposées :

- **PAR TRIMESTRE :** Chèque Bancaire.
- **PAR MOIS :** Prélèvement automatique sur **10 mois d'octobre à juillet** (reconduit sans avis de votre part pour les familles qui l'ont demandé l'année précédente et pour toute la durée de la scolarité dans l'établissement).

ou chèque bancaire.





## FOURNITURES SCOLAIRES 2020-2021

# CLASSE DE SECTION DES GRANDS

- 1 règle plate de 20 cm incassable
- 1 paire de bons ciseaux (il existe des ciseaux pour les gauchers)
- 1 gomme
- 1 taille-crayons (métal) à 2 tailles avec réservoir
- 3 gros feutres effaçables pour ardoise (bleu ou noir)
- 1 petite serviette de toilette (pour le temps de repos l'après-midi)
- 2 chemises à élastique 3 rabats
- 1 ardoise blanche à bords plastique souple + chiffon
- 1 boîte de mouchoirs en papier
- 1 gourde nominative

Dans une trousse

**N.B. : Prière de marquer toutes les fournitures aux NOM et Prénom de l'enfant.**

**Les cahiers, les crayons, les feutres et la colle seront achetés par l'école et vous seront facturés.**